



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Côte d'Ivoire

Question au Gouvernement n° 1106

Texte de la question

CÔTE D'IVOIRE

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac.

Mme Martine Aurillac. Monsieur le ministre des affaires étrangères, depuis deux mois, la situation en Côte d'Ivoire semble avoir connu des avancées réelles. Les ministres d'opposition ont réintégré le gouvernement, les projets de loi prévus par les accords de Marcoussis ont été adoptés, les points de contrôle entre le nord et le sud ont presque tous été levés, un voyage hautement symbolique du chef de l'Etat est prévu à Bouaké et l'agitation autour du procès du meurtrier de Jean Hélène n'a pas empêché la justice d'oeuvrer sereinement. Restent, et ce n'est pas une mince affaire, l'application intégrale des accords et le retour à la normale, car la réconciliation reste délicate.

Un an après les accords de Marcoussis, pourriez-vous, monsieur le ministre, faire le point sur l'évolution de la situation, sur la contribution de la France au processus de paix et sur le rôle que peut y jouer l'ONU ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Dominique de Villepin, ministre des affaires étrangères. Madame la députée, un an après les accords de Marcoussis et la réunion de Kléber, vous l'avez justement dit, des progrès ont été accomplis dans la voie de la réconciliation nationale. Une nouvelle impulsion a été donnée après la rencontre de Libreville sous l'égide du président Bongo, et je tiens à saluer la détermination du président Gbagbo, comme de l'ensemble des responsables politiques ivoiriens, à sortir la Côte d'Ivoire de la crise.

Aujourd'hui, nous entrons dans une nouvelle phase qui comporte une double dimension : intérieure, d'abord, puisqu'il s'agit de conduire ce pays d'ici à la fin de 2005 à la tenue d'élections libres, transparentes et ouvertes à tous ; internationale, ensuite, car il faut obtenir le retour des bailleurs de fonds et la mise en place d'une opération de maintien de la paix. Cette opération permettra d'appuyer la phase concrète des accords, c'est-à-dire la mise en oeuvre du désarmement et de la démobilisation des ex-forces militaires et des milices, l'accompagnement du retour des services publics dans tout le territoire ivoirien et la préparation des futures élections dans ce pays.

Dans ces domaines, nous n'avons cessé de le dire, les Nations unies sont irremplaçables. Il faut donc soutenir l'initiative du secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la mise en place, le plus rapidement possible, d'une force de maintien de la paix.

Cette opération contribuera en outre à la stabilisation d'une région déjà très éprouvée et elle établira un dispositif cohérent avec l'ensemble des autres actions en cours, tant au Sierra Leone qu'au Liberia.

C'est dans le cadre de cette concertation collective que je participerai à New York, le 6 février, aux côtés de

Colin Powel et de mes homologues de la CEDEAO, à une réunion présidée par M. Kofi Annan, sur la reconstruction au Liberia. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1106

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 janvier 2004